



Dr Patrick Bouet

Président du Conseil national de l'Ordre des médecins

Aujourd'hui, en France, une femme meurt tous les deux jours sous les coups

de son conjoint. Une situation intolérable qui perdure d'année en année, et qui s'est même aggravée en 2019. Pour tenter de trouver des solutions efficaces pour lutter contre ce fléau, le gouvernement a lancé, le 3 septembre, le premier Grenelle des violences conjugales. Le Conseil national de l'Ordre des médecins a pleinement participé aux groupes de travail. Et pour cause, les médecins, sont souvent des acteurs de première ligne dans la prévention, la détection et la prise en charge des femmes victimes.

Nous, médecins... agissons! Comment? En invitant les victimes à se confier, en les écoutant, en établissant des certificats médicaux précis, en orientant ces femmes, en les informant sur leurs droits, en mettant en place des mesures de protection en cas de situation grave, en les incitant à porter plainte...

Nous sommes conscients aujourd'hui, que nous pouvons et que nous devons faire mieux. Cela passe notamment par l'information et la formation. Nous avons publié à cet effet une fiche pratique sur notre site qui détaille la

marche à suivre. Nous consacrons plusieurs pages de ce numéro à ce sujet. La HAS a également mis au point un guide qui donne des clés aux professionnels de santé pour mieux repérer, évaluer et agir pour lutter contre les violences faites aux femmes au sein du couple. Il est de notre devoir, nous médecins, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que les victimes soient reconnues et prises en charge.

« Nous devons tout faire pour que les victimes soient mieux reconnues et prises en charge. »

VIOLENCES CONJUGALES AGIR PEUT TOUT CHANGER

Plus de 125 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint depuis le début de l'année en France, et des centaines de milliers d'autres sont battues ou violées par leur compagnon. Que peuvent faire les médecins ?

Texte : Émilie Tran-Phong

L'ESSENTIEL

• 39 19

Numéro d'écoute anonyme et gratuit destiné aux femmes victimes de violences, à afficher en salle d'attente ou à donner aux patientes.

• Le 116 006

Numéro d'aide pour toutes les victimes d'agressions, joignable 7j/7.

LA POSITION DE L'ORDRE

DR MARIE-PIERRE GLAVIANO-CECCALDI,
vice-présidente
du Conseil national
de l'Ordre des médecins



« Le médecin ouvre des portes »

« Le rôle du médecin est de participer, en respectant le code de déontologie, au dépistage des victimes de violences conjugales. En rédigeant un certificat médical, il participe à leur prise en charge médico-judiciaire. Il doit inciter la patiente à déposer plainte et lui donner les contacts d'urgence. La réalisation d'un signalement auprès du procureur, avec l'accord de la victime, est laissée à l'appréciation du praticien, seul juge pour évaluer un péril grave imminent. Le Cnom, consulté dans le cadre du Grenelle, s'est mobilisé et a pleinement participé aux groupes de travail, veillant au respect de notre déontologie. »



**DERNIÈRE
MINUTE**

Un décryptage des propositions annoncées par le gouvernement le 25 novembre, à la clôture du Grenelle, sera proposé dans nos prochaines publications.

Une femme meurt tous les deux jours et demi en France sous les coups d'un partenaire. Face à ce terrible constat, le gouvernement a lancé début septembre un Grenelle contre les violences conjugales qui a réuni jusqu'au 25 novembre tous les acteurs concernés : représentants de la police, de la justice, de l'Éducation nationale, de victimes et proches de victimes, etc. Le Conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom) y a participé. Le rôle des professionnels de santé est en effet très important : ils se trouvent souvent en première ligne pour détecter les signes évocateurs d'un climat de violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques.

Repérer, évaluer et agir

Faute de formation et d'outils, la plupart des médecins ne savent pas toujours ce qui doit les alerter, ni quoi faire en cas de doute, hormis quand ils constatent des lésions physiques. Pour les aider, la Haute Autorité de santé (HAS) vient de publier des recommandations de bonnes pratiques sur le repérage des femmes victimes de violences au sein du couple, ainsi que deux fiches très utiles : « Comment repérer/évaluer » et « Comment agir ».

Écoute et empathie

Ces violences concernent des femmes de tous âges et de tous milieux qui aborderont rarement le sujet de prime abord. « Une simple question posée pendant la consultation, comme "avez-vous vécu des choses difficiles récemment ?", peut aider à libérer la parole », rappelle le Dr Ma-

DE TROP NOMBREUSES VICTIMES

2019, déjà une année noire...

125 femmes ont été tuées
au 30 octobre 2019

> Soit 1 femme
tous les 2 jours et demi <

En 2018...

121 femmes tuées
par leur conjoint ou ex-conjoint

28 hommes tués
(dont 15 étaient violents)
par leur compagne

21 enfants tués

10 autres personnes
également victimes
(rivaux, personnes cherchant
à s'interposer...)

Toutes les classes d'âge sont touchées



Le contexte peut alarmer...

Dans **54,6 %** des cas, on constate
la présence d'au moins une substance
susceptible d'altérer le discernement de l'auteur
et/ou de la victime au moment des faits :

Alcool : 33 % **Stupéfiants : 13 %**

Et dans **45,6 %** des cas, il existait
des traces de violences antérieures.

Beaucoup de victimes, mais peu de plaintes

219 000 femmes majeures
déclarent avoir été victimes de violences
physiques et/ou sexuelles au sein de leur
couple dans l'année écoulée.

19 % seulement ont déposé plainte
auprès des services de police
ou de gendarmerie.

Sources : Ministère de l'Intérieur et Observatoire national des violences faites aux femmes.

rie-Pierre Glaviano-Ceccaldi, vice-présidente du Cnom. Si les soupçons sont confirmés, c'est avec beaucoup d'écoute et d'empathie que le praticien doit expliquer à sa patiente qu'elle n'est pas responsable. Même si celle-ci ne le demande pas, il établit un certificat médical descriptif constatant les violences physiques et psychologiques. Il doit pour cela respecter les règles de rédaction inhérentes à ce document : recueil des commentaires au conditionnel ou avec des guillemets, descriptif des lésions et faits médicaux uniquement constatés, en prenant soin de bannir toute interprétation. En remettant ce document à sa patiente, le médecin doit enfin l'inciter à déposer plainte et lui donner les contacts qui pourront l'aider. Par ailleurs, le médecin doit conserver une

copie du certificat, ou l'original si la patiente ne souhaite pas le récupérer.

+ D'INFOS

- Guide sur le Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple publié par la HAS.
- Des kits de formation sont mis à la disposition des professionnels par la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences (Miprof), sur stop-violences-femmes.gouv.fr
- Procédures à suivre et modèle type de certificat médical : conseil-national.medecin.fr, rubrique Je suis médecin / Mon exercice / Le médecin face à la maltraitance.

LA MAISON DES FEMMES

ELLE RÉPARE LE CORPS ET LA TÊTE DES VICTIMES DE VIOLENCES

À Saint-Denis (93), au nord de Paris, la Maison des femmes accueille, écoute et soigne des victimes de violences conjugales, viols ou mutilations sexuelles. Reportage au sein de la première structure en France à offrir une prise en charge globale.

Texte : Éric Allermoz | Photos : Julian Renard



Dr Ghada Hatem, gynécologue obstétricienne, fondatrice de la Maison des femmes, à Saint-Denis (93)

QUOI? Un centre de soins dédié aux femmes vulnérables et victimes de violences conjugales, d'agressions sexuelles, de viols, d'inceste, de mariage forcé ou encore d'excision. La structure héberge aussi le planning familial.

POURQUOI? Une prise en charge globale – médicale, sociale, psychologique – par une équipe pluridisciplinaire dans un seul et même lieu. Une réponse unique en France, adaptée aux besoins des femmes qui peuvent parler librement, sans tabou, être écoutées, accompagnées, soignées.

Pluridisciplinaire. « Ici, une soixantaine de professionnels de santé, d'intervenants et de bénévoles se relaient. À l'accueil, nous évaluons le danger immédiat et ce dont la personne a besoin en priorité. Puis commençons le parcours et la prise en charge globale au sein de la Maison. »



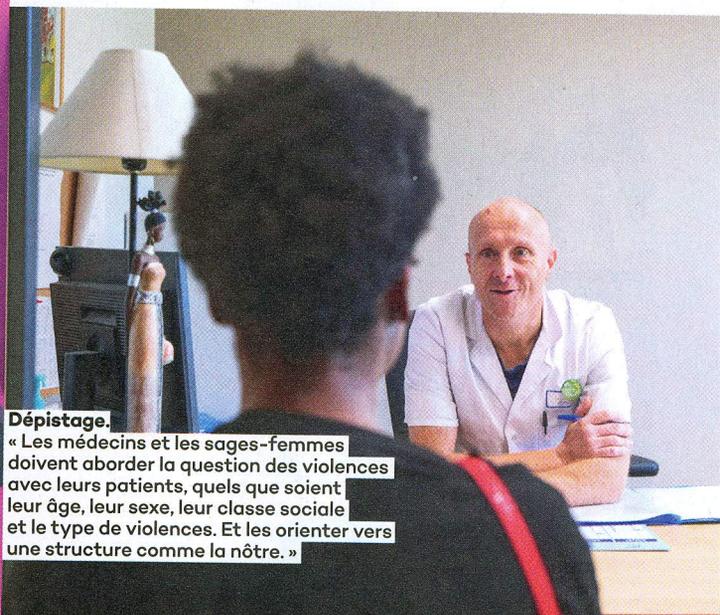
Sensibilisation. « Nous rencontrons des collégiens et lycéens pour les sensibiliser à l'égalité filles-garçons, à la prévention autour de la sexualité, au respect, au consentement. Beaucoup n'en parlent jamais avec leurs parents, ne connaissent pas le planning familial. Il faut détricoter les stéréotypes de genre. »

Les larges portes vitrées laissent entrer un soleil automnal dans la Maison des femmes. À l'intérieur, l'atmosphère est calme, rassurante avec ses dessins d'enfants affichés aux murs roses et blancs. Assise sur un fauteuil métallique, Amina¹ attend son tour, une amie à ses côtés. Stressée, l'adolescente de 16 ans sent « quelque chose de différent dans mon corps. Je crois que je suis enceinte ». S'est-elle confiée à sa famille ou son médecin? « Impossible. Non, c'est vraiment impossible. »

Adossée au centre hospitalier Delafontaine, la Maison des femmes est un lieu unique en France. « Dans une seule et même structure, nous proposons une prise en charge médicale, sociale et psychologique à des victimes de violences conjugales, psychologiques, d'agressions sexuelles, de viols, d'inceste,

**Dépistage.**

« Les médecins et les sages-femmes doivent aborder la question des violences avec leurs patients, quels que soient leur âge, leur sexe, leur classe sociale et le type de violences. Et les orienter vers une structure comme la nôtre. »

**Psycho-traumatismes.**

« Les violences sexuelles ou physiques laissent des traces et affectent la santé (dépression, idées suicidaires, troubles du sommeil...). »

Triste bilan.

« La plupart des consultations concernent des viols conjugaux. Nous accueillons aussi beaucoup de migrantes, violées pendant leur parcours migratoire, et des mineures victimes de viols. »

Merci de bien vouloir respecter cette zone de confidentialité

de mariage forcé, de torture ou encore d'excision. Le pôle planning familial reçoit aussi celles qui ont besoin de contraception ou d'une IVG », confirme le D^r Ghada Hatem, gynécologue-obstétricienne, fondatrice des lieux en 2016.

Une approche globale

Dans les couloirs de cette maison pas comme les autres, des médecins généralistes et des gynécologues croisent des psychologues et des avocats. Des sages-femmes et des infirmières travaillent avec des sexologues et des assistantes sociales. Depuis mars, un policier volontaire et formé enregistre les plaintes des victimes qui se sentent prêtes. « Grâce à cette approche globale, les personnes accueillies ici ne se perdent pas dans les méandres du système de soins et de l'administration. Elles ne racontent

leur histoire douloureuse qu'une seule fois », insiste le D^r Hatem, qui a participé au Grenelle des violences faites aux femmes. Chaque semaine, des groupes de parole et des ateliers d'art-thérapie, de théâtre ou de karaté tentent de redonner confiance à des participantes forcément fragiles, vulnérables. En trois ans, la structure a fait ses preuves. Un projet d'extension est déjà sur les rails. Plusieurs initiatives identiques tentent de voir le jour à Caen, Lyon, Lille ou encore Brive. Le D^r Ghada Hatem rêve « qu'un lieu à part pour prendre en charge les violences faites aux femmes » soit créé dans chaque hôpital de l'Hexagone. En attendant, la docteure soigne celles qui comptent sur elle pour essayer de guérir de leurs blessures.

1. Prénom modifié.

+ D'INFOS www.lamaisondesfemmes.fr